



académie
Rennes

Éducation
nationale



AFFECTATION et INSCRIPTION

Première STI (après un BEP)

<i>INTERVENANTS et ACTIONS</i>	<i>DATES</i>
La saisie des vœux, des notes et des avis doivent être effectuées par l'établissement d'origine avant le :	Mercredi 21 mai 17h
Les affectations sont prononcées par l'Inspecteur d'Académie	Jeudi 29 mai
Editions des notifications d'affectation et envoi des dossiers d'inscription par le Lycée Yves THEPOT.	Mardi 3 juin
Résultats sur Internet pour consultation par les familles	Mardi 3 juin
Ouverture du service places vacantes	Lundi 23 juin

↳ **Pour toutes informations ou difficultés, vous devez contacter la Division des élèves (DIVEL) à l'Inspection Académique du Finistère tél : 02 98 98 98 98 , fax : 02 98 98 98 80 ou courriel : ce.divel29@ac-rennes.fr**